

Covid-19

Des propositions de l'UNICEM pour une reprise à court terme de l'activité

La crise sanitaire, que traverse le monde entier, a conduit le Gouvernement français à placer, le 17 mars dernier, la population en confinement. Alors que dans d'autres pays, l'activité a ralenti sans pour autant s'effondrer, en France on a observé un arrêt brutal de l'activité économique qui fait peser le risque d'une récession sans précédent depuis 1945.

Dans ce contexte inédit, l'UNICEM, qui réunit les entreprises approvisionnant en matériaux le BTP, secteur indispensable au bon fonctionnement de l'économie, et en minéraux certains secteurs industriels stratégiques, appelle de ses vœux une mobilisation de tous les acteurs pour créer les conditions d'une reprise rapide de l'économie.

Un première étape a été franchie avec la publication des guides de recommandations sanitaires émis par les différents syndicats membres de la fédération pour assurer une reprise des chantiers en toute sécurité. Ces règles constituent des référentiels communs, pratiques, opérationnels, et de nature à conforter l'État, les employeurs, les salariés et les partenaires sociaux.

L'UNICEM souhaite maintenant attirer l'attention du gouvernement sur plusieurs points essentiels dans cette période charnière et sur la nécessité que les mesures annoncées par le gouvernement soient concrètement mises en oeuvre sur le terrain.

A cette fin, l'UNICEM soumet aux pouvoirs publics une série de propositions de court terme, en vue d'assurer la sauvegarde des entreprises de la fédération, majoritairement des TPE et PME :

*** Sécuriser la trésorerie des entreprises :**

- **En veillant à l'efficacité des mécanismes de garantie de l'Etat en matière d'assurance-crédit afin :**
 - que les entreprises assurées de leurs risques d'impayés soient toujours garanties ;
 - que les entreprises clientes ne voient pas réduire drastiquement les délais de paiement qui leur sont accordés par leurs fournisseurs.

- **En veillant au respect des délais de paiement.**

Alors que les trésoreries des entreprises ont souffert de plusieurs semaines d'activité très réduite et qu'on se peut s'attendre à une reprise circonstanciée, il convient que les donneurs d'ordres publics et privés ne diffèrent pas leurs paiements qu'il s'agisse de la livraison ou du transport de matériaux de construction. Les entreprises membres de l'UNICEM veillent de leur côté à ce que leurs fournisseurs soient payés dans les délais convenus.

Contacts presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr

- **En compensant les surcoûts liés** à la mise en place des nouvelles organisations de travail prenant en compte les préconisations des guides de bonnes pratiques adaptées au contexte sanitaire **notamment via des baisses de taxes et des impôts de production.**

*** Adapter l'activité des services des collectivités et de l'État :**

- **Installer rapidement les 30 000 conseils municipaux élus dès le premier tour** afin que la reprise des chantiers existants, dont ils sont maîtres d'ouvrage, et la publication des appels d'offre pour les futurs chantiers ne soient pas retardées ;
- **Ne pas décaler le deuxième tour des élections municipales au-delà du mois de septembre** afin que les métropoles puissent, également, exercer leur responsabilité relative à la reprise des chantiers ;
- **Renforcer les services instructeurs** dès la sortie de crise sanitaire pour éviter le rallongement des délais d'étude et la demande de pièces complémentaires ;
- **Intervenir auprès des municipalités et des collectivités afin qu'elles ne prennent pas de mesures pour interdire les chantiers.**

Au-delà de ces mesures permettant le maintien ou la reprise à court terme de l'activité de ses entreprises, **l'UNICEM contribuera à l'élaboration d'un plan de relance du secteur de la construction en adéquation avec la politique du gouvernement en faveur de la transition écologique.** Dans ce cadre, elle soumettra plusieurs propositions aux pouvoirs publics dans les prochains jours.

À propos de l'UNICEM :

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, chaux ...), les fabricants de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre, etc.) et les acteurs de la valorisation des matériaux du BTP. L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 7500 sites à travers le territoire. La fédération représente 73% des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires (9 milliards d'euros). UNICEM entreprises engagées est l'association qui pilote les démarches de progrès de la profession : la charte environnement et la charte RSE.

Pour en savoir plus : www.unicem.fr

Contacts presse :

VILLAMONET - 01 47 05 09 08

Christophe Giraudon – cgiraudon@villamonet.fr / Sandrine Palmeira - spalmeira@villamonet.fr